

Réponse Antoine NIVARD –

candidat aux législatives de la 1^{ère} circonscription de la Loire-Atlantique.

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne

L'apprentissage dans l'artisanat est une réussite en matière de formation initiale et d'intégration professionnelle.

Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez-vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Il est nécessaire que l'apprentissage soit la solution privilégiée pour les jeunes dans le processus de formation mais également pour les chercheurs d'emplois sans limites d'âge. Il faut préserver voire renforcer sa spécificité.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales

L'artisanat repose sur une main d'oeuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires. Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Non

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique

La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés.

Elle doit être plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés.

Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ?

OUI à condition qu'un complément de formation soit réalisé en parallèle.

Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

OUI à condition qu'un complément de formation soit réalisé en parallèle.

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux

Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

NON, il est hors de question d'aligner vers le bas les charges sociales et fiscales. Cependant je suis pour la suppression des paliers des entreprises. Donc il faut de nouvelles règles de calcul disponibles en lignes qui suppriment les paliers et permettent une évolution linéaire des charges sociales et fiscales.

5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

OUI

6. Suspendre la taxation des bénéfices réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux.

Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ?

Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Il est nécessaire que je me penche spécifiquement sur ce sujet mais a priori je ne suis pas opposé à cette mesure.

7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise.

Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur?

C'est une très bonne approche, il faut aller dans ce sens. Cependant je souhaite vérifier tous les tenants et aboutissants de cette mesure pour éviter des dérives.

8. Couverture sociale obligatoire et RSI

Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

A ce jour, je ne suis pas en capacité de répondre correctement à cette question.

9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

C'est une très bonne approche, il faut aller dans ce sens. Cependant je souhaite vérifier tous les tenants et aboutissants de cette mesure pour éviter des dérives.

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales. Les entreprises artisanales innovent constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Etes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

L'innovation est la préservation du business de demain. Ce n'est pas à l'Etat ou au gouvernement de le décréter. C'est à chaque entrepreneur de mettre les conditions de son côté pour réussir ses projets d'innovation. Cependant je suis pour les échanges des bonnes pratiques et favorable à l'intelligence collective. Donc je suis pour la mise en relation des acteurs économiques innovants du territoire avec la CMA et syndic d'entrepreneurs. Mais c'est bien au patron/artisan de faire le premier pas.

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages.

Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers.

Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques.

Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Oui cependant je suis contre toute aide financière en ce sens qu'elle n'apporterait que des dérives. Cependant je suis pour la mise en relation des acteurs numériques du territoire et la CMA ou

syndic d'entrepreneurs pour qu'il y ait des offres communes. Mais c'est bien au patron/artisan de faire la démarche.

12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

OUI, il est nécessaire aux artisans de se retrouver pour échanger de leurs problématiques et sont les plus à même de trouver les solutions. Je ferai tout pour que les CMA continuent leur mission.